



ECO & DEV

Economie & Développement

BIMENSUEL D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT

N° 41 DU 03 FÉVRIER 2016 PRIX 250F CFA AFRIQUE / 1 EURO EUROPE

ZOOM SUR LE TOGO EMERGENT



ÉVÉNEMENT

26^e SOMMET DE L'UA À ADDIS-ABEBA

Les chefs d'Etat africains confirment la tenue du sommet de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritime **P.8**

ECONOMIE

Le Togo, un pays de moins à moins corrompu **P.4**

DÉVELOPPEMENT

Les fonds d'investissement dédiés à l'Afrique ont levé un montant record de 3,89 milliards \$ en 2015

P.2

Assurance Maladie

267.000 agents publics affiliés à l'INAM en 4 ans

« Malheureusement beaucoup de prestataires conventionnés rament à contre-courant »

P.3



ENJEU MACROECONOMIQUE DES ENVOIS DE FONDS DANS L'UEMOA

P.6

ESPACE PUBLICITAIRE Tél: 90 30 85 10

ECO FLASH

Ethiopian Airlines lancera une liaison Addis Abeba-New York-Lomé en juin 2016

Ethiopian Airlines a annoncé qu'elle allait lancer une liaison Addis Abeba-New York-Lomé à partir de juin 2016, à raison de trois fréquences par semaine (mardi, jeudi et dimanche). Les vols au départ d'Addis Abeba partiront les mardis, jeudis et dimanches matin pour repartir de l'aéroport de John F. Kennedy en soirée le même jour avec une escale à Lomé au Togo. Sur cette route, la compagnie publique éthiopienne utilisera un Boeing 787 configuré avec 24 sièges en business et 246 sièges en classe économique. Des possibilités de correspondances seront offertes à Lomé par sa partenaire ASKY Airlines, « y compris vers Lagos, Abidjan, Dakar, Libreville, Douala, N'Djamena, Kinshasa, Bamako, Conakry, Ouagadougou et Niamey ». Selon l'Association internationale du transport aérien (IATA), Ethiopian Airlines se positionne au rang de première compagnie africaine en termes de bénéfices et de chiffre d'affaires. La compagnie de Star Alliance dessert actuellement 92 destinations sur cinq continents.

La BCEAO bénéficie de 30 millions de dollars US aux PME/PMI dans l'espace UEMOA

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Société Islamique pour le Développement du secteur privé (SID) ont signé un Protocole d'Accord de coopération dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) dans l'UEMOA. Avec cet accord, la BCEAO entend soutenir financièrement les PME/PMI de la zone UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine). L'appui apporté par la SID à travers ce Protocole d'Accord est de 30 millions de dollars américains. Par ailleurs, en relation avec la BCEAO, la SID s'engage à porter le montant global de sa participation à 100 millions de dollars américains, en fonction de l'intérêt suscité par le projet au niveau des investisseurs et/ou partenaires potentiels, par la mobilisation de ressources additionnelles. La BCEAO, elle, est chargée de la mise en œuvre du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA. Elle apporte son appui, notamment : • en offrant des incitations aux établissements de crédit pour le financement des PME/PMI; • en réalisant des études sur les structures d'appui et d'encadrement des PME/PMI ainsi que sur l'impact du dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA; • en promouvant des instruments complémentaires adaptés au financement des PME/PMI (crédit bureau, crédit-bail, capital-investissement, etc.).

Près de 9 milliards FCFA au secteur minier du Togo



Le gouvernement togolais et la Banque mondiale ont procédé le 29 janvier 2016 à la signature de l'Accord de Financement du Projet de Développement et de Gouvernance Minière (PDGM). Cette signature intervient après l'approbation du projet par le Conseil d'Administration du Groupe de la Banque mondiale le 19 novembre 2015. Du côté du gouvernement, les documents ont été signés par Monsieur Adji Oteth Ayassor, Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de la planification du développement ; et du côté de la Banque mondiale par Madame Joelle Businger, Représentante Résidente de l'institution au Togo. Ce nouveau financement qui s'élève à 15 millions de dollars US soit près de 9 milliards de francs CFA et qui sera exécuté sur une période de 5 ans (2016 – 2020), va permettre au Togo d'assurer une meilleure gouvernance de son secteur minier et de renforcer les capacités de gestion des ressources de manière durable sur le plan écologique, social et économique. Il aidera le pays à rationaliser les principales structures institutionnelles du secteur des industries extractives, en vue de renforcer leur efficacité et leur redevabilité. Le potentiel minier du pays est bien connu : en 2014, les exportations du secteur extractif représentaient 22% du total des exportations. De plus, malgré les tendances globales des prix des minerais à la baisse, le Togo continue d'attirer les investisseurs, et le nombre de permis d'exploration n'a pas cessé de croître depuis 2011. Le PDGM contribuera à attirer davantage d'investisseurs, en augmentant la connaissance géologique des ressources souterraines du Togo, à travers l'analyse des données géologiques et la dissémination des résultats. Il veillera à la mise en place des ressources humaines nécessaires pour planifier et gérer les opérations minières, ainsi qu'à l'établissement des conditions requises pour que le secteur puisse contribuer davantage au développement économique et social du pays. Plus important encore, le PDGM va renforcer le partage de la prospérité, en assurant que les retombées financières du secteur extractif profitent davantage à l'économie locale. A cet effet, le PDGM appuiera la promotion de la sous-traitance nationale afin d'intégrer les petites et moyennes entreprises nationales dans la chaîne des valeurs de l'industrie minière. Ainsi, le PDGM est en phase avec les priorités fixées par les autorités togolaises à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), comme avec celles du Groupe de la Banque mondiale, pour promouvoir la croissance économique, à travers le développement des infrastructures. Il vient renforcer la coopération entre la République Togolaise et la Banque mondiale. Dans le cadre de cette coopération, plusieurs projets sont financés dans divers secteurs : agriculture, environnement, éducation, santé, développement communautaire, secteur privé, secteur financier, télécommunications, infrastructures, appuis budgétaires, etc.

Les fonds d'investissement dédiés à l'Afrique ont levé un montant record de 3,89 milliards \$ en 2015

Les fonds d'investissement dédiés exclusivement au continent africain ont levé un montant record de 3,89 milliards de dollars en 2015, selon des données compilées par la revue spécialisée Private Equity International. Ce montant est en progression de 51% par rapport aux 2,57 milliards de dollars levés en 2014. Parmi les fonds ayant réussi à mobiliser des montants importants auprès des investisseurs l'an passé figure le North Africa Fund II, le véhicule d'investissement du groupe Abraaj dédié à l'Afrique du Nord, qui a levé 375 millions de dollars en août, soit 125 millions de dollars de plus que la taille de 250 millions de dollars visée initialement. Le groupe Abraaj a aussi procédé en avril au closing de son fonds dédié à l'Afrique subsaharienne, à 990 millions de dollars, soit beaucoup plus que la taille de 800 millions de dollars initialement visée. Le fonds Helios Investors III a aussi largement dépassé ses objectifs (900 millions de dollars), en levant 1,1 milliard de dollars. Selon Private Equity International, le montant record des levées de fonds réalisées par les fonds dédiés à l'Afrique s'explique essentiellement par la multiplication des opportunités d'investissement dans les secteurs des télécommunications, des infrastructures, les biens de consommation et des services financiers.

DEVELOPEMENT

Le MCC et son fonds MCA décryptés aux professionnels des médias



Coordonnateur national du MCA

Stanislas BABA

La cellule nationale du MCA (Millennium Challenge Account) a procédé le mardi 02 février à une rencontre de formation des professionnels des médias sur le mécanisme du MCC (Millennium Challenge Corporation), ses acteurs au plan national et celui international, l'éligibilité, son impact, les perspectives et les rôles et responsabilité de la presse dans le processus.

Le Togo, depuis décembre dernier, bénéficie de l'appui financier du Millennium Challenge Corporation (MCC). Ceci grâce aux réformes engagées depuis quelques années par les autorités. Malheureusement, la communication autour de ces réformes, en particulier autour de l'éligibilité au programme Treshold du MCA (Millennium Challenge Account), fonds d'aide au développement du MCC est sujette à plusieurs déficiences. Pourtant comme le rappelle M. Kossi Assimaidou, ministre chargé de la planification du développement, « L'éligibilité au MCC ouvre la voie à des dons importants pour le financement des projets en matière de développement économique, social et surtout de renforcement de la gouvernance, sans oublier la protection de l'environnement, etc. Notre pays est certes qualifié au programme seuil. Cependant, d'énormes défis restent à relever. Il s'agit d'œuvrer à l'éligibilité au Programme Compact permettant de mobiliser des ressources importantes pour assurer le bien-être de nos populations ». Cette vision ne peut se faire sans l'apport de tous les acteurs, en particulier les professionnels des médias, qui ont pour mission de bien communiquer sur les réformes opérées dans le pays pour une meilleure visibilité de ce dernier. C'est dans cette optique qu'après les ateliers d'information/formation organisés à l'attention des acteurs du secteur privé, de la société civile et des parlementaires en vue de leur implication dans le processus, la cellule nationale du MCA a échangé avec une cinquantaine de journalistes autour du processus. Il s'agit d'amener les hommes et femmes de médias, selon M. Stanislas Baba, Coordonnateur national du MCA, « à maîtriser le mécanisme du MCC, ses acteurs, l'éligibilité, son impact, etc. Notre souhait est que les médias collectent les informations autour des réformes, les traitent et les présentent de façon objective ».

Ghislain

DOSSIER

267.000 agents publics affiliés à l'INAM en 4 ans

« Malheureusement beaucoup de prestataires conventionnés rament à contre-courant »



Le taux de fréquentation des structures sanitaires ne dépasse guère 30% au Togo. D'après les agents de la fonction publique, dès que le montant des soins de santé atteint 5000 FCFA, 34,6% des ménages déclarent avoir des difficultés à supporter le coût. De nombreux agents de l'Etat se soignent à crédit ou doivent vendre leurs biens pour payer les soins de santé, basculant ainsi dans la pauvreté chaque fois que survient le risque maladie. Ce constat sinistre a amené le gouvernement à institué un régime obligatoire d'assurance maladie au profit des agents publics et assimilés d'après la loi N°2011-003 du 18 février 2011. L'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) est chargé de la gestion de ce régime d'assurance maladie.

« Après (04) années d'activités le bilan est globalement satisfaisant même s'il est mitigé », a indiqué Myriam Dossou, Directeur général de l'INAM. On peut noter que la protection sociale en santé est effective et obligatoire sur toute l'éten-

due du territoire national togolais pour les fonctionnaires, les agents des collectivités locales, les militaires retraités et actifs et les retraités de la fonction publique. Au total 267.000 agents sont des affiliés des services de l'INAM. De 2000 médicaments remboursés en ces débuts, l'INAM est à 3400 médicaments, la logique de remboursement des produits pharmaceutiques a donc évolué sensiblement. Le bénéfice de ces soins demeure à une cotisation totale de 7% du salaire de base réparti entre l'Etat et les agents publics à raison de 3,5% pour chaque partie. Pour les agents à la retraite, elle est fixée à 3,5% de la pension principale. A ce jour, selon les frais de prestations, la prise en charge varie de 80% tandis que tous les médicaments conventionnés sont pris en charge entre 50 et 80% et autres soins, à 100% pour les accouchements en passant par les hospitalisations qui sont couvertes à 90%. La prise en charge des enfants de moins de 5 ans ainsi que les césariennes est de 100%. Aux affiliés le panier des soins à l'INAM couvre les prestations offertes au titre du régime obligatoire d'assurance maladie telles que les frais de consultations, d'hospitalisation, de médicaments, des actes médicaux, chirurgicaux et paramédicaux; les actes d'analyse de biologie et d'imagerie médicale; les frais des prestations de soins liées à l'état de grossesse et à l'accouchement; les frais de vaccins obligatoires et des

appareillages. Les actes médicaux, chirurgicaux et biologiques couverts par l'INAM ainsi que les modalités de prise en charge font l'objet d'une liste mise à la disposition de tous les prestataires conventionnés. A noter que la lunetterie est prise en charge à hauteur de 40%. Il faut souligner que l'INAM ne couvre pas les dépenses d'une structure sanitaire non conventionnée, les soins à l'étranger, la chirurgie esthétique, la désintoxication liée à l'alcool, les contraceptifs et les compléments alimentaires. En outre, l'INAM fonctionne sur la base du système de tiers payant, c'est-à-dire que l'assuré ne paie que le ticket modérateur (part à sa charge), tandis que l'INAM paie directement à la formation sanitaire la part correspondant au taux de prise en charge. En ce qui concerne les prestataires conventionnés, ils sont les formations sanitaires publiques (752), cliniques privées (193), pharmacies (201) et établissements de lunetterie (33) qui prennent en charge les assurés de l'INAM. Malheureusement, l'INAM constate que parmi les prestataires, bon nombre ne maîtrisent pas le panier des soins, par manque de compétence des paramédicaux qui n'inscrivent pas les produits appropriés aux affiliés ou soit des ordonnances kilométriques obligeant l'assuré à payer des frais supplémentaires. A ceci, il faut ajouter la mauvaise foi de certains détenteurs des pharmacies

dont le seul but est de faire des recettes mirobolantes au dos de l'institut.

« Comment comprendre que les produits d'ovulation des femmes sont prescrits aux hommes sur des ordonnances après des contrôles médicaux à l'INAM? Pour ces brebis galeuses, la loi prévoit une sanction de 3 à 9 voire 12 mois avec suspension des droits de prestation. Mais il est regrettable que malgré les nombreux échanges, des contrôles de contentieux et des avertissements, certains prestataires continuent par ramer à contre-courant. L'INAM ne tardera pas à résilier certains contrats. Ce serait regrettable mais il va falloir agir ! », a laissé entendre Dr BEWELI Essotoma, le Médecin Conseil Principal à l'INAM au cours de la formation d'une trentaine de journalistes de la télévision, de la presse écrite, de la radio et de la presse en ligne sous le thème : « les journalistes à la découverte de l'assurance maladie » les 21 et 22 janvier 2016 à Lomé.

Les autorités politiques togolaises manifestant le désir de parvenir à l'assurance maladie universelle, dans le court terme, cette assurance doit être étendue au secteur privé et parapublic et à moyen terme au secteur agricole et à l'économie informelle.

GADAH Joseph

ECONOMIE

Classement des pays africains dans l'indice de perception de la corruption 2015 de Transparency International

| Le Togo, un pays de moins à moins corrompu



Le Togo est classé 107ème sur 168 contre 126ème il y a un an, soit un gain de 19 places. Le score du pays s'établit à 32 contre 29 l'an dernier. Ce résultat est sans nul doute le fruit des efforts entrepris par le Togo ces dernières années dans la lutte contre la corruption. En effet, le 14 juillet 2015, les députés ont voté la loi portant création de la Haute autorité de prévention contre la corruption et les infractions assimilées. Composé de 19 articles répartis en six (6) chapitres, le texte vient soutenir le dispositif existant en la matière, notamment la Cour des comptes, l'inspection générale d'Etat et la cellule de traitement des informations financières. La Haute autorité met l'accent sur la prévention et la répression du fléau. Cette nouvelle structure remplace la commission nationale de lutte contre la corruption et le sabotage économique créée par décret 2001-095 du 9 mars 2001. Par ailleurs, la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) avec sa politique zéro tolérance contre la corruption, en est également pour beaucoup dans ce classement qui augure des lendemains meilleurs pour le pays, en ce qui concerne la lutte contre la corruption. C'est le signe que le combat contre ce fléau pourra être gagné pour peu que cette dynamique soit maintenue.

LE RAPPORT EN GÉNÉRAL :

L'Afrique reste l'une des régions les plus corrompues du monde, selon l'indice de perception de la corruption 2015 établi par l'ONG Transparency International et qui évalué 167 pays sur une échelle de 0 points (perçus comme très corrompus) à 100 points (perçus comme très intègres). Sur les 52 pays africains étudiés, 6 seulement ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne (50 points). Le Botswana (28è rang à l'échelle mondiale) arrive à la première position sur le plan continental, avec un honorable score de 63 points. Mieux, le premier pays producteur de diamants en Afrique gagne 3 rangs par rapport à 2014. Le Cap Vert (40è au plan mondial) arrive en deuxième position à l'échelle africaine et gagne deux rangs par rapport à 2014. Viennent ensuite les Seychelles (40è à l'échelle mondiale), le Rwanda (44è), l'Ile Maurice (45è), la Namibie (45è), le Ghana (56è), le Lesotho (61è), le Sénégal (61è). L'Afrique du Sud (61è à l'échelle mondiale) ferme le Top 10 africain. En 2015, certains pays africains ont enregistré de fortes progressions comparativement à 2014. C'est notamment le cas du Rwanda (+11 places), de la Namibie (+10) et du Sénégal (+8). D'autres pays du continent ont cependant reculé. Ainsi, le Maroc est passé de 80è place à l'échelle mondiale en 2014 à la 88è place en 2015 alors que le Lesotho a perdu six places comparativement à 2014. L'indice de perception de la corruption (ou Corruption Perceptions Index CPI), qui ne mesure que les actes touchant le secteur public, s'appuie sur des données collectées par 12 organismes internationaux, parmi lesquels la Banque mondiale, la Banque africaine de développement ou encore le Forum économique mondial. A l'échelle internationale, les plus mauvais élèves sont, ex æquo, la Corée du Nord et la Somalie (8 points), devancés par le Soudan (165e, 15 points) et l'Afghanistan (166e, 11). Le Danemark est le champion du monde de la transparence avec 91 points, suivi par la Finlande (90) et la Suède (89). Viennent ensuite la nouvelle Zélande, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse. En dépit du constat que la grande majorité des pays ont une note inférieure à la moyenne, Transparency International relève avec satisfaction «que le nombre de pays ayant réussi à améliorer leur score a été plus élevé que celui des pays où il a baissé» en 2015.



Moov Togo surfe en mode 3G

Suite à l'autorisation accordée par décret n°2016-002/PR du 13 janvier 2016, la ministre des Postes et de l'Économie Numérique a procédé à Kara (450 km au nord du Togo), ce 25 janvier 2016, à la signature de l'arrêté portant extension à la 3G, de la licence pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques mobiles 2G octroyée à Atlantique Télécom Togo (Moov) en 2009. Dorénavant, le second opérateur de téléphonie mobile au Togo, Moov, dispose d'une licence 3G. Décision prise en Conseil des ministres le 13 janvier dernier, Moov peut maintenant développer une technologie mobile qui garantit un débit internet plus important pour la transmission de données et de l'internet mobile. Cette autorisation d'offrir des services 3G est accordée pour une durée de 6 ans, et prend fin le 20 décembre 2021. L'extension aux services 3G de la licence de Moov Togo engage ladite société à réaliser des investissements importants, notamment dans le cadre du déploiement de son réseau 3G, renforcer son réseau de transport, étendre sa couverture sur l'ensemble du territoire national et créer de nouveaux emplois. Aussi devra-t-elle mettre en œuvre tous les outils adéquats, pour garantir notamment une bonne qualité de service, une concurrence saine dans le secteur ainsi qu'une protection des consommateurs togolais. Avec cette licence 3G accordée à Moov-Togo, une certaine dynamique devrait être créée sur le marché des données et Internet mobiles.



194 millions \$ de la BID pour les routes, l'éducation et l'électrification au Togo

La Banque islamique de Développement (BID) a accordé au Togo trois prêts d'un montant cumulé de près de 194 millions de dollars destinés à financer des projets dans les domaines de l'extension du réseau routier, de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'électrification rurale. Les conventions relatives à ces financements ont été signées le 20 janvier à Jeddah à l'occasion d'une visite officielle du président togolais Faure Gnassingbé en Arabie Saoudite. Le premier prêt d'un montant de 130,5 millions de dollars est destiné à financer la réhabilitation de la route Adoua-Kara (RN1) qui relie cinq régions du pays. Cette route connue également sous l'appellation de corridor UEMOA CU9 et qui se trouve actuellement dans un état de délabrement avancé, relie aussi le Togo à d'autres pays voisins. Le deuxième prêt, dont le montant s'élève à environ 16,3 millions de dollars, servira à financer un projet visant à améliorer la qualité de l'éducation et à augmenter le taux des élèves inscrits dans le cycle de l'enseignement primaire. Le dernier prêt d'un montant de 46 millions de dollars est destiné à électrifier 43 villages situés dans le nord du pays.

CONSULTEZ NOS INFORMATIONS
EN LIGNE SUR
www.horizon-news.info

ECONOMIE

Les déficits de croissances économique : Comment **l'Afrique se porte-elle?**



Un sommet économique au Nigéria

La branche organisatrice d'événements du plus grand magazine international d'informations socio-économiques, The Economist, organisera la 11e édition du Sommet annuel du Nigéria. Prévu pour le lundi 7 mars et le mardi 8 mars 2016 à Lagos. Le Sommet du Nigéria 2016 réunira des représentants clés du gouvernement, des dirigeants des secteurs industriel et des affaires, ainsi que des représentants de la société civile nigériane, avec des investisseurs internationaux, des économistes et des universitaires, pour discuter et débattre de l'orientation économique du Nigéria. Sur le thème, « L'aube d'un nouveau jour ? ». 350 participants prendront part au sommet vont examiner et discuter des diverses possibilités qui s'offrent au Nigéria et des défis auxquels le pays fait face à l'approche de son premier transfert de pouvoir démocratique et des implications des forces macro-économiques mondiales qui sont façonnées par la chute spectaculaire du prix du pétrole, le pilier de l'économie nigériane. La discussion portera également sur la façon dont la croissance économique peut améliorer la sécurité, sur les stratégies visant à placer la croissance économique au cœur de l'effort du Nigeria pour unir le pays et, sur la manière dont le Nigeria peut cesser de dépendre trop du secteur pétrolier et atteindre une diversification économique, surmonter les défis et combler les trous de ses finances publiques (réduire la corruption officielle), créer des emplois pour ses jeunes, réduire la pauvreté et améliorer le pouvoir d'achat des citoyens.



Nouvelle augmentation de capital pour Air Côte d'Ivoire

La compagnie entend porter son capital à 100 milliards F CFA (environ 152 millions d'euros) d'ici la fin de l'année pour consolider ses capitaux propres et poursuivre son plan de développement. La Compagnie nationale aérienne Air Côte d'Ivoire prépare une nouvelle augmentation de capitale, après celle récemment conclue. Elle envisage de faire passer le capital de la société de 65 milliards F CFA à 100 milliards F CFA (environ 152 millions d'euros) d'ici la fin de l'année 2016. Une opération qui devrait permettre au transporteur ivoirien de consolider ses capitaux propres et de poursuivre son plan de développement. Dotée actuellement de 19 dessertes régionales, Air Côte d'Ivoire entend ajouter trois nouvelles destinations dans quelques mois.

44% DU TRAFIC ABIDJANAIS EN 2015

La compagnie ivoirienne contrôle plus de 44% du trafic, soit 600 000 passagers transportés sur le total de 1,5 million qu'a enregistré l'aéroport international Felix-Houphouët-Boigny en 2015. L'objectif pour 2016 est d'atteindre 700 000 passagers. « Notre chiffre d'affaires n'a cessé d'augmenter depuis 2013 où nous sommes passés de 26,98 milliards francs CFA à 76,01 milliards francs CFA en 2015 », s'est par ailleurs félicité René Decurey, le directeur général d'Air Côte d'Ivoire, lors de la présentation de ces résultats le 29 janvier dernier.



Coris Bank International s'étendra au Sénégal et au Bénin

L'établissement burkinabè Coris Bank International (CBI) vient d'annoncer son intention d'ouvrir des filiales au Sénégal et au Bénin en 2016. « Nous continuerons notre extension à l'international vers d'autres pays en 2016 », a déclaré le PDG et fondateur de l'établissement, Idrissa Nassa, citant particulièrement le Sénégal et le Bénin. Déjà présente en Côte d'Ivoire, au Mali, au Togo, Coris Bank avait déjà annoncé qu'elle allait étendre sa toile à tous les pays de l'espace UEMOA à l'horizon 2020. Au Burkina Faso, où elle a célébré le 15 décembre 2015 son 200 000ème client en sept années d'existence et ouvert quelques mois auparavant une fenêtre islamique baptisé Coris Baraka avec le concours de la Banque islamique de développement, le groupe bancaire prévoit de porter son réseau d'agences à 46 d'ici fin 2016. Coris Bank International compte parmi ses actionnaires la Société nationale des Postes (SONAPOST) du Burkina Faso, l'Union des assurances du Burkina (UAB-Vie), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS, BF) et la Banque Ouest-africaine pour le développement (BOAD).

Le MCNP, un outil pour réduire la pauvreté

La Solution



Résoudre le manque généralisé de clientèle face à la pauvreté grandissante, tout en participant activement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), principalement en éliminant la pauvreté sous toutes ses formes afin d'assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture ; voilà le rôle que s'assigne l'ESMC (Entreprise Sociale de Marché Commun). Il s'agit d'une nouvelle forme d'organisation des affaires commerciales qui intègre les opérateurs économiques de sorte à ouvrir la demande de toute la communauté aux marchés.

Le progiciel MCNP, est, un ensemble de programmes conçus par les responsables du Groupement d'investissement économique (GIE) dénommé Réseau pour le développement de la masse sans ressource « ReDemaRe », pour les utilisateurs de comptes marchands en vue de leurs actions communes. C'est un « Outil de développement durable qui consiste à faire en sorte que les dix-sept (17) ODD puissent être réalisés. Sur le plan marchand, le promoteur a mis cet outil à la disposition de tous les acteurs dans tous les domaines d'activité surtout ceux qui œuvrent dans les ODD afin qu'ils puissent s'en servir et réaliser à l'horizon 2030 les ODD tout simplement », a indiqué Boukpepsi Foudou, chargé de la section communication, marketing et relations publiques à l'ESMC. Il vise aussi à créer le client, à le rendre solvable et à le fidéliser. Ceci dans le but d'éliminer le manque de clientèle, les risques d'endettement, le manque de pouvoir d'achat pour tous et le manque d'emploi des ressources qui empêchent la

prospérité optimale des affaires commerciales sans laissés-pour-compte. « Ce progiciel émet dans les comptes marchands, sous la forme électronique, des bons de consommation aux consommateurs contre leur argent, des bons de salaire aux travailleurs contre leur travail et des traites aux fournisseurs contre leur vente », a indiqué M. Foudou. La souscription à ce compte marchand du progiciel MCNP sur cette plateforme est ouverte au public en général et plus particulièrement aux 44.809 membres du GIE ReDeMare, dont 1.489 personnes morales et 11.000 membres fondateurs sont appelés à réactiver leurs comptes pour la nouvelle version. L'ouverture du compte d'une personne physique sur la plateforme ESMC est de 5 000 francs CFA et de 70 000 francs CFA pour une personne morale.

Ghislain

DOSSIER

ENJEU MACROECONOMIQUE DES ENVOIS DE FONDS DANS L'UEMOA



Les effets stabilisateurs des transferts de fonds dans l'UEMOA

Les migrants de l'UEMOA ne font pas exception aux mobiles d'altruisme et d'intérêts personnels. Dans le premier cas, les migrants augmentent les envois de fonds lorsque dans leur pays d'origine, l'activité économique est au ralenti, ou suite à un choc macroéconomique, une catastrophe naturelle, pendant une crise économique ou pendant la période post-conflit : c'est l'effet contracyclique. Par exemple, sur la période 2004-2007, la situation économique ivoirienne comme celle d'autres pays de l'Union n'a pas été reluisante. Le taux de croissance moyenne du PIB réel était de 1,3% par an. Pendant cette période, les transferts de fonds ont augmenté, passant de 102,7 milliards de francs CFA à 123,4 milliards de francs CFA, soit un taux de progression moyen de 8,1%. Pour des taux de croissance du PIB réel qui variaient en moyenne entre 2,4% et 5% par an sur la même période, ces fonds ont progressé respectivement de 25,4%, 22,3%, 20,7%, au Sénégal, au Burkina, au Mali, de

18,1% et 18%, au Bénin et au Togo, et enfin de 16,8% et 1,4% en Guinée-Bissau et au Niger. Les migrants mus par les intérêts égoïstes, sont incités à faire des envois lorsque leur rendement espéré des investissements augmente. Dans ce cas précis, ils se fixent un objectif d'épargner une partie de leur revenu dans la mesure où, ils espèrent retourner au pays plus tard. Pour atteindre cet objectif, ils peuvent limiter les ponctions sur le revenu orientées vers les dépenses improductives et accroître, par exemple, les dépenses d'investissement immobilier afin de s'assurer un minimum de consommation dans la phase inactive de leur vie ou les dépenses d'investissement en éducation et en santé de leur famille. Comme le montre le graphique 3, en moyenne, les envois de fonds rapportés aux dépenses de consommation privée et d'investissement privé ont respectivement atteint 10,3% et 25,8% sur la période 1994-2013. Au cours des six dernières années de la même période, leur part en termes de dépenses de consommation privée a augmenté en passant de 26,7% en 2008

à 32,6% en 2013 et de 23,9% à 25,7% par rapport aux investissements privés. De ce fait, il peut être déduit que dans l'UEMOA, lorsque les envois de fonds augmentent, les familles réceptrices ont tendance à intensifier les dépenses de consommation et d'investissement. Ils pourraient donc apporter un soutien substantiel à la production domestique lorsqu'ils sont consacrés à l'acquisition des biens produits localement. La forte progression du ratio des transferts sur les dépenses de consommation privées entre 2007 et 2008 caractérise l'épisode de la crise alimentaire mondiale avec la hausse des prix. Ainsi, le secours des transferts a permis de soutenir la consommation de la famille restée dans le pays d'origine.

Contribution des transferts de fonds à la promotion de l'inclusion financière

Le financement de l'économie reste une question préoccupante dans les pays de l'UEMOA. L'offre du crédit à l'économie du système bancaire est encore faible sans oublier qu'une marge importante de la population n'a pas accès aux services bancaires. Sur

la période 1994-2013, le crédit bancaire à l'économie se situe à 16,2% du PIB en moyenne par an. Par contre, les envois de fonds des migrants rapportés à ces crédits ont été de 16,7% au cours de la période sous revue). Lorsque les bénéficiaires domicilient les transferts dans les comptes de dépôts au niveau des banques domestiques, ils peuvent être ainsi rapprochés des institutions financières ; ce qui de favorise de ce fait l'inclusion financière. Etant donné la capacité de ces fonds à dynamiser les sources de la croissance économique, le soutien qu'ils apportent à la limitation des contraintes de liquidité pourrait s'accroître si le système financier réduit les coûts de transaction et fait d'eux une source de financement des nouvelles activités de production. Ainsi, ils renforcent la capacité du système financier à assumer son rôle de mobilisation des dépôts et d'intermédiaire. A cet égard, la complémentarité entre les flux de transferts et un système bancaire efficient promeut substantiellement la croissance économique.

Source : BCEAO

Environ 42000 points lumineux au Togo, entre 2005 et 2014



Les acteurs impliqués dans la gestion des réseaux d'éclairage public se sont penchés sur les normes destinées à réglementer les activités liées audit secteur. L'initiative est portée par l'Autorité de réglementation du secteur de l'énergie (ARSE) et le Comité de gestion de la redevance pour l'éclairage public (CGREP).

Nul n'ignore que l'éclairage est capital, aujourd'hui, dans le monde. L'éclairage public, pour sa part, favorise la sécurisation des artères et donc personnes et des biens, l'étude, surtout dans les campagnes, et certaines activités économiques. Au Togo, de 2005 à 2014, les autorités ont permis la construction de 3000 kilomètres de réseaux d'éclairage public, soit près de 35000 points lumineux sur l'ensemble du territoire, en plus de 7000 points lumineux fonctionnant avec les panneaux solaires. Pour la pérennisation de ces travaux, le gouvernement a mis sur pied une redevance qui est collectée par la CEET auprès des consommateurs de l'électricité. Un comité a été mis sur pied également pour la gestion de ces fonds, destinés à appuyer le réseau de l'éclairage public, à la réhabilitation du réseau existant et à sa maintenance. Une partie de ces fonds sert également à soutenir les collectivités locales pour le paiement des factures. Malheureusement, comme l'indique Mme Nadou Adjogbovie, Présidente de l'ARSE, « Force est de constater que ces activités sont réalisées en absence de toute réglementation précisant clairement les droits et obligations des différentes parties prenantes dans la gestion de ces ouvrages d'éclairage public. Cette carence est source d'énormes difficultés ».

Besoin donc se pose-t-il de définir des normes pour la réglementation des activités dédiées à la construction, à l'exploitation, à l'extension, à la maintenance, et à la réhabilitation dudit secteur. L'ARSE, autorité chargée pour ce faire, a depuis la seconde moitié de l'année 2014, démarré ledit processus avec une rencontre des différents acteurs puis l'élaboration d'un document contenant les propositions de normes, lequel fut plus tard soumis à l'appréciation de la CEET (Compagnie énergie électrique du Togo) puis de la CGREP. Du 28 janvier au 04 février, c'est le tour des responsables des collectivités territoriales de valider ledit projet de réglementation. Lomé abrite la première partie de cette phase qui précède la présentation du document définitif contenant les normes de gestion du secteur au ministre en charge de l'énergie, les 28 et 29 janvier.

Le 1er et 02 février, la ville d'Atakpamé connaîtra elle aussi cet exercice, puis l'étape ultime se déroulera à Kara du 03 au 04 février.

Le Togo a une économie plus libérale que la Grèce, l'Argentine, la Russie!



Le Togo se classe au 29e rang des économies les plus libérales d'Afrique, selon l'indice de liberté économique 2016 publié le 1er février par le Think-tank américain Heritage Foundation et le Wall Street Journal. Le pays se classe 135e au niveau mondial devant la Grèce, l'Éthiopie, la Russie, l'Argentine, le Tchad ou l'Algérie. Le Togo a progressé de 0,6 point en 2015. Plus intéressant encore, le pays se rapproche des standards internationaux de 60,7 pour atteindre 53,6. Il est dans la norme des moyennes régionales qui sont de 55,5.

En Afrique, l'Ile Maurice, le Botswana et le Cap Vert sont les économies les plus libres. Cet indice mesure depuis 1995 la liberté économique selon des critères tels que la protection des droits de propriété, la taille de l'Etat, la politique budgétaire et monétaire et la lutte contre la corruption. Il classe les 178 pays étudiés cette année en cinq grandes catégories sur une échelle allant de 40 points (les moins libres) à 100 points (les plus libres): «libres» (80-100 points), «plutôt libres» (70-79,9 points), «modérément libres» (score 60-69,9 points), «plutôt pas libres» (50-59,9 points) et «réprimant la liberté» (40-49,9 points). Aucun pays africain ne se trouve dans la catégorie «libres». Deux pays du continent se positionnent cependant dans la catégorie «plutôt libres». Il s'agit de l'Ile Maurice qui occupe la première position à l'échelle africaine et le 15e rang à l'échelle mondiale. Avec un score de 74,7 points, ce pays de l'Océan indien devance même des pays industrialisés comme l'Allemagne et le Japon. Le Botswana (30e rang au plan mondial avec un score 71,1 points) arrive en deuxième position à l'échelle africaine. Viennent ensuite le Cap Vert (57e au plan mondial), le Rwanda (71e), le Ghana (72e), les Seychelles (76e), l'Afrique du Sud (80e), la Namibie (81e), le Maroc (85e) et la Côte d'Ivoire (92e). Ces huit pays africains se trouvent dans la catégorie «modérément libres». Parmi les pays étudiés, 31 pays africains se trouvent dans la catégorie «plutôt pas libres», dont le Kenya, la Tunisie et la Tanzanie. Enfin, huit pays du continent se situent dans la catégorie des pays réprimant la liberté économique, dont l'Angola, le Tchad et le Zimbabwe. Au plan mondial, l'étude constate que la liberté économique s'est accrue «en dépit d'un contexte de difficultés non seulement économiques, mais aussi politiques et de défis tels que celui de la sécurité». Des progrès sont enregistrés dans 97 pays alors que 74 subissent un déclin. Hongkong occupe la première place du podium au plan mondial, devant Singapour et la Nouvelle-Zélande. Viennent ensuite la Suisse, l'Australie, le Canada, le Chili, l'Irlande, l'Estonie et le Royaume-Uni.

ECONOMIE ET DÉVELOPEMENT

Révisé N°0494/08/04 HAAC

Directeur de Publication
joseph GADAH
(228) 90 30 85 10

Rédaction
joseph
Ghislain
Raissa

Infographie
Katherin AFANOU-A.

Imprimerie
La Colombe

Tirage
2000 Exemplaires

Copyright
Février 2016

SOCIETE

26^e Sommet de l'UA à Addis-Abeba

Les chefs d'Etat africains confirment la tenue du sommet de Lomé sur la sécurité et la sûreté maritime



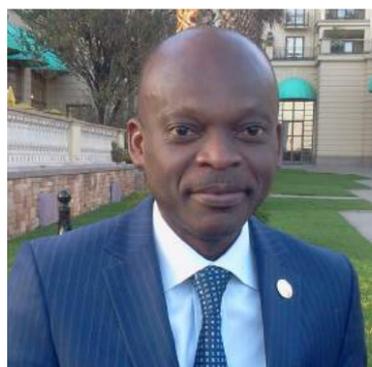
gouvernement africains à la clôture de ce 26^e sommet, le Togo peut clamer si haut de renouer avec les grands événements sur le continent comme cela l'a été par le passé avec l'organisation du sommet de l'OUA en 2000 à Lomé.

« La décision Assembly/AU/Dec.583 (XXV), paragraphe 22, adoptée à sa vingt-cinquième session ordinaire, tenue à Johannesburg, relative au sommet extraordinaire de l'UA sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement en Afrique à Lomé, Togo ; PREND NOTE du report de ce sommet ; DECIDE de tenir ledit Sommet le 15 octobre 2016 à Lomé, précédé des réunions préparatoires idoines ; DONNE mandat à la Commission d'engager dans un bref délai, en collaboration avec les experts gouvernementaux, le processus d'examen de la question, y compris les documents pertinents en vue de l'adoption et de la signature d'une Charte africaine relative à la sécurité et à la sûreté maritime et au développement », peut-on lire dans le communiqué final.

Pour la conférence à venir et d'après le site dédié, diverses questions seront examinées dont celles liées à l'insécurité maritime, marquée par des actes d'agression, de brigandage, de vol à main armée, aux trafics illicites de tout genre transitant en mer. Les autres préoccupations du sommet de Lomé seront la pêche illicite, la préservation de l'environnement marin, la mer comme facteur de développement et la coopération régionale et internationale pour la sauvegarde de la sécurité maritime. Outre les questions à examiner, il est à rappeler que les pays participants étudieront les voies et moyens adéquats pour enrayer les actes criminels qui portent une atteinte grave à la paix et la sécurité ainsi qu'à la navigation dans l'ensemble de l'espace maritime africain, en particulier, dans la Corne de l'Afrique et dans le Golfe de Guinée. Le sommet définira ensuite une stratégie commune de lutte contre l'insécurité maritime en Afrique.

Les chefs d'Etat africains, réunis les 30 et 31 janvier derniers en sommet ordinaire de l'Union Africaine (UA) à Addis Abeba, en Éthiopie, ont décidé de reprogrammer la date de l'organisation du sommet extraordinaire de l'UA sur la sécurité et la sûreté maritime et le développement de l'Afrique au 15 octobre 2016 à Lomé. Ledit sommet qui devrait avoir normalement lieu au mois de novembre de l'année dernière au Togo a été reporté par

les autorités togolaises pour des problèmes logistiques. Depuis le début d'année 2016, les bruits ont fait état d'une probable tenue du sommet durant le premier trimestre de l'année et pour d'autres c'est l'annulation pure et simple mais l'information n'a jamais été confirmée par le gouvernement. Certains diront, que les réalités et considérations ont sans nul doute nécessité une bonne planification de la rencontre. Avec cette nouvelle décision des chefs d'Etat et de



Le ministre des affaires étrangères et de la coopération africaine Robert Dussey atteste la reprogrammation du sommet de Lomé

« Le sommet de la sûreté et de la sécurité maritime de Lomé aura lieu le 15 octobre 2016 »

Eco-Dev : Quelle est la décision finale de l'UA sur le sommet de la sûreté et de la sécurité maritime à Lomé

Robert Dussey : La décision qu'il faut saluer, c'est qu'à la fin de ce 26^e sommet de l'Union Africaine à Addis Abeba les chefs d'état et de gouvernement ont décidé que le sommet sur la sécurité, la sûreté maritime et le développement de Lomé se tienne le 15 octobre 2016. Il est question d'une charte sur la sûreté et la sécurité maritime qu'on aura adoptée et signée à Lomé. Le président de la république et son gouvernement depuis deux ans s'attendent pour que ce sommet puisse tenir. Avec cette nouvelle date, les choses se précisent davantage.

Eco-Dev : Le Togo aussi membre du Conseil de Sécurité et Paix. Vous confirmez?

Robert Dussey : Le Togo est élu comme membre du Conseil de Sécurité et Paix (CSP) de l'union africaine pour un mandat de deux ans renouvelables une seule fois. C'est un organe décisionnel sur les questions de la paix et de la sécurité en Afrique et existe depuis la création de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA). Le conseil fut créé en 2004 et le Togo fut déjà membre. Alors, le Togo est désormais élu à ce conseil paix et sécurité pour la deuxième fois. Quand on voit les questions de sécurité dans la sous-région et surtout dans les grands lacs ; les difficultés que nous avons en Lybie, Burundi, soudan ; nous pensons sérieusement que le Togo jouerait un rôle important afin de contribuer à la paix ; à la résolution pacifique des conflits sur le continent africain.

Eco-Dev : Quelle est la décision prise par rapport à la crise au Burundi

Robert Dussey : Les chefs d'état et de gouvernement de l'union africaine ont décidé de la poursuite du dialogue avec le Burundi. Comme vous le savez, le gouvernement burundais n'a pas accepté qu'une troupe militaire soit déployée sur son territoire mais les chefs d'état pensent qu'il faut continuer la négociation pour que le gouvernement puisse fléchir. Pour le moment c'est le statu quo mais ils ont encouragé une discussion inclusive et que les solutions viennent des burundais eux-mêmes.

(G. Joseph envoyé spécial à Addis Abéba)